REPUBLIQUE FRANÇAISE

\*\*\*\*\*

REGION DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

\*\*\*\*\*

RÉGIE EAU NORD CARAÏBES RéNoC-Eau EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU

: 30 JUIN 2018

MEMBRES EN EXERCICE

12

MEMBRES PRESENTS

08

Date de la convocation : 21 Juin 2018

## DÉLIBÉRATION N° CA-EAU-2018-29

OBJET: Opération « Séparation des étages de distribution de Caraque – Abymes et des Grands - Fonds - Gosier, par un piquage en aval du surpresseur de Terrasson Abymes » - Transfert de maîtrise d'ouvrage temporaire à la Région Guadeloupe

Affichée le

L'an deux mille dix-huit, trente juin à huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau, légalement convoqué le vingt et un juin deux mille dix-huit, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BERNARD;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunière		X	
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M <sup>me</sup> CARDOVILLE Prisca		X	
Mme CHAULET Marie Denise	X		
M. CORNEILLE Denis		X	
M. CUIRASSIER Jocelyn	X		
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph	X		
M. LYCAON Célestin	X		
M. REINETTE Pierre		X	
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
Mme TRABON-SINAPAH Line			X

COURRIER ARRIVÉ LE

0 2 AOUT 2018

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

RENDUE EXECUTOIRE,

Le secrétaire de séance nommé est Madame CHAULET Marie-Denise

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Président

Vu la délibération n°CS 2016-09/041 du SIAEAG en date du 15 septembre 2016 portant approbation de la création de la régie «Eau» pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'eau sur le territoire des Grands Fonds du Gosier et du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Eau;

Vu la délibération n°CA-EAU-2017-06 en date du 24 mars 2017 portant modification des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau;

Vu la délibération n°CS 2017-04/038 du SIAEAG en date du 26 avril 2017 portant approbation de la modification des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau;

Vu la délibération n°CS 2017-08/070 du SIAEAG en date du 24 août 2017 portant affectation des biens transférés par la CANGT au SIAEAG au profit de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau;

Vu la délibération n°CA-EAU-2017-39 en date du 21 septembre 2017 portant approbation de l'affectation des biens nécessaires au service d'eau potable de RéNoC-Eau;

Vu la délibération n°CA-EAU-2018-24 en date du 30 juin 2018 portant approbation des opérations concernant le territoire RéNoC, inscrites au Plan d'Actions Prioritaires Eau 2018;

Vu les statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes ;

CONSIDERANT que cette opération consiste à procéder à la séparation des étages de distribution de Caraque/Abymes et des Grands Fonds du Gosier, par un piquage en aval du surpresseur de Terrasson aux Abymes ;

CONSIDERANT que l'alimentation de l'étage de distribution de Grands Fonds du Gosier (zone limitrophe des Abymes) par le piquage de Caraque ne permet pas d'alimenter correctement les abonnés situés aux points hauts (Labouaye, Cocoyer, etc.);

**CONSIDERANT** que la séparation des étages de distribution de Caraque et des Grands-Fonds, consiste à créer un piquage sur le feeder de Belle-Eau-Cadeau, par la pose d'une canalisation DN150 à 200, à la sortie de la station de surpression de Terrasson, la pose d'équipements hydrauliques et maillage vers le réseau de la rue Léogane;

CONSIDERANT que cette opération permettra d'améliorer le fonctionnement hydraulique et facilitera l'exploitation, en supprimant les échanges d'eau entre Eau d'Excellence et RéNoC-Eau dans ce secteur ;

CONSIDERANT que la mise en œuvre de ces travaux permettra une amélioration conséquente de la qualité du service rendu à l'usager;

**CONSIDERANT** que cette opération sera menée dans le cadre du Plan d'Actions Prioritaires pour l'Eau de la Guadeloupe 2018 ;

Le Conseil d'Administration OUÏ l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents ;

## DECIDE

ARTICLE 1: D'APPROUVER la mise en œuvre de l'opération « Séparation des étages de distribution de Caraque/Abymes et des Grands Fonds du Gosier, par un piquage en aval du surpresseur de Terrasson Abymes »;

ARTICLE 2: DE CONFIER la maîtrise d'ouvrage temporaire de ces travaux à la Région Guadeloupe;

ARTICLE 3: DE SOLLICITER la Région Guadeloupe pour le portage et le financement intégral de cette opération;

ARTICLE 4: D'AUTORISER Monsieur le Président de RéNoC-Eau à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage temporaire avec la Région Guadeloupe;

ARTICLE 5: D'AUTORISER le Directeur de RéNoC-Eau à assurer le suivi de l'opération et la réception des travaux avec tous les partenaires du plan PAP Eau 2018;

ARTICLE 6 : Le Président et le Directeur de RéNoC-Eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration. Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré en séance à Morne-à-l'Eau, les jours, mois et an ci-dessus,

Le Président,

RÉNOC-Eau Rue du Docteur CHOVINO Espérance 97111 MORNE-A-L'EAU

Tél.: 05 90 24 83 56 Siret: 824 342 216 00010

Jean-Luc BERNARD

